

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 26 (1897)

Artikel: Rapport et proposition de la commission de vérification des comptes à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

Autor: Zahn-Geigy, F. / Sidler, E. / Grob

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-622979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

concernant les comptes de l'exercice 1897.

Messieurs,

Les soussignés, appelés par l'Assemblée générale du 26 juin 1897 à faire partie de la Commission de contrôle, ont l'honneur de vous présenter ci-dessous leur rapport sur la vérification des comptes, à laquelle ils ont procédé les 8, 9 et 10 courant.

Les comptes et bilans tant imprimés que manuscrits (pages 63 à 91 du rapport de gestion) ont été comparés avec les inscriptions du grand-livre; toutes les écritures sont en concordance parfaite.

Ensuite, nous avons, par de nombreux essais faits au hasard, vérifié les registres, livres auxiliaires et pièces comptables et comparé plus spécialement la „récapitulation des pièces comptables“ avec les pièces du mois d'août, ce qui nous a permis de reconnaître partout l'exactitude des inscriptions.

La comptabilité extraordinairement correcte et soignée montre que le contrôle est fait d'une façon exemplaire.

L'examen des *papiers-valeurs de la Compagnie* ainsi que des divers *fonds spéciaux et caisses de prévoyance*, examen qui a porté sur de nombreuses liasses prises au hasard, a démontré la présence réelle des titres énumérés dans le rapport de gestion et que l'évaluation en avait été faite non seulement sur la base des prescriptions légales, mais sensiblement au-dessous des cours moyens du mois de décembre.

Cette vérification a consisté dans le pointage de 17 positions comportant les situations en titres suivantes :

- 1^o Fr. 2,012,430. —, valeur au 31 décembre 1897 des *titres propres de la Compagnie*.
- 2^o Fr. 3,765,050. —, valeur des titres de la *caisse de secours pour les fonctionnaires et employés du chemin de fer du Saint-Gothard*.
- 3^o Fr. 72,400. —, valeur des titres de la *caisse de secours en cas de maladie pour les ouvriers attachés au service de surveillance et d'entretien du chemin de fer du Saint-Gothard*.
- 4^o Fr. 41,000. —, valeur des titres de la *caisse de secours en cas de maladie pour les ouvriers des stations, magasins, dépôts et ateliers du chemin de fer du Saint-Gothard*.

L'entretien et la réfection de la ligne ont coûté fr. 1,395,094. 32.

Les réfections de la superstructure se sont étendues à 75.137 km, c'est-à-dire au 19 % de la simple longueur des voies principales (394,759 km).

L'augmentation et le perfectionnement du matériel d'exploitation méritent une mention spéciale; les nouvelles acquisitions comportent:

8 locomotives (fournies par la Fabrique de locomotives et de machines à Winterthour),
20 voitures de 1^e et 2^e classe,
3 fourgons à bagages,
50 wagons pour le transport des pierres
et ont coûté ensemble fr. 2,168,506. 60.

Au 31 décembre 1897, le parc du matériel roulant se composait de:

126 locomotives	(81 en 1883),
239 voitures	(195 en 1883),
1482 fourgons et wagons	(714 en 1883).

Pour 1897, l'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses d'exploitation est de:
Fr. 7,293,208. 49, soit donc une plus-value de

Fr. 275,343. 43 comparativement à l'exercice 1896.

Les recettes de la caisse de secours comprennent pour 1897:

Fr. 226,114. 58 allocation de la Compagnie,
„ 106,954. 54 cotisations des sociétaires,
„ 152,671. 61 intérêts et divers.

Fr. 485,740. 73; d'autre part, les dépenses en secours, indemnités uniques, etc. se montent à
„ 96,626. 12; ce fonds s'est donc accru en 1897 de
fr. 389,114. 61; sa situation au 31 décembre 1897 est donc de fr. 3,833,065. 13.

Afin de remplacer les réserves épuisées, votre Administration a alloué à la caisse de secours en cas de maladie pour les ouvriers des stations, dépôts et ateliers une subvention extraordinaire de fr. 25,000 prélevée sur le bénéfice réalisé lors de la III^e émission d'actions.

Il importe de constater ici que les caisses de malades sont maintenant dans de bonnes conditions et qu'en somme tant les cotisations que les prestations sont en harmonie avec les principes mis à la base du projet de loi fédérale sur les assurances contre la maladie et les accidents.

Relativement aux finances en général, nous avons à mentionner en premier lieu que l'Administration n'a pas encore fait usage de la faculté qui lui avait été accordée d'émettre les 24^e et 25^e séries de l'emprunt-obligations de 125 millions de francs et qu'elle n'a aliéné que les fr. 8,500,000 d'obligations 3½ % formant le reliquat de la quotité encore disponible de l'émission précédemment autorisée, opération sur laquelle il a été réalisé un bénéfice de fr. 88,500. 50; ainsi donc, en tenant compte des fr. 960,000 d'obligations déjà amorties, il y avait en circulation, au 31 décembre 1897, pour fr. 114,040,000 d'obligations 3½ % du St-Gothard.

Le compte des immeubles, au montant de fr. 616,906. 12, accuse comparativement à 1896 une augmentation de fr. 175,920. 66 due à la construction et à l'aménagement de six maisons d'habitation à Goldau et d'une école à Erstfeld.

Les approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve représentent une valeur de fr. 3,595,419. 93, soit fr. 240,744. 53 de plus qu'en 1896. Dans ce chiffre sont compris environ

fr. 600,000, valeur d'une réserve de 24,640,805 kg de charbon et briquettes, pouvant suffire à la consommation d'à peu près cinq mois.

Le <i>fonds de renouvellement</i> accusait au 31 décembre 1896 une situation de	fr. 5,000,000. —
Il en a été prélevé en 1897	„ 656,392. 79
Reste	fr. 4,343,607. 21
La dotation de	„ 656,392. 79

a ramené le fonds à sa situation maxima prévue par les statuts fr. 5,000,000. —

Ce versement a donné lieu non seulement au litige exposé dans le rapport de gestion, mais aussi à un différend encore plus sérieux provoqué par une nouvelle décision prise en date du 4 juin, c'est-à-dire postérieurement à l'impression du rapport, par le Département des chemins de fer, soit par le Conseil fédéral, indépendamment de demandes d'autres versements supplémentaires avec effet rétroactif pour les exercices 1896 et 1897.

En présence de cet arrêté, l'Assemblée des actionnaires devrait, à notre avis, examiner le point de savoir s'il ne serait pas opportun de se contenter d'un dividende quelque peu plus faible et de mettre en réserve une somme d'autant plus forte.

Le <i>compte de profits et pertes</i> boucle par un solde de	fr. 3,921,248. 56
sur lequel votre Administration propose dans le rapport de gestion de répartir un dividende de 5,80 % soit fr. 29. — par action =	„ 2,900,600. —
et de reporter à compte nouveau	fr. 1,021,248. 56

avec cette réserve toutefois que pour le cas où le Tribunal fédéral rendrait un jugement en faveur de la Compagnie du St-Gothard, les sommes de fr. 475,811. 42 pour 1896 et fr. 493,607. 21 pour 1897, en tout fr. 969,418. 63, comprises dans le solde ci-dessus et mises de côté à la suite des demandes du Conseil fédéral concernant les versements au fonds de renouvellement, pourront être essentiellement affectées à des amortissements. Le reliquat de fr. 51,000 en chiffre rond formerait le solde effectif à compte nouveau.

L'accomplissement de notre mandat nous a été grandement facilité par les éclaircissements et explications qui nous ont été obligeamment fournis de toutes parts. Nous exprimons à la Direction et à l'Administration nos plus vifs remerciements de leur excellente gestion qui a été particulièrement laborieuse et difficile par suite des nombreux travaux spéciaux nécessités par la campagne du rachat.

En terminant nous vous recommandons l'acceptation des comptes qui nous ont été soumis. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 10 Juin 1898.

F. Zahn-Geigy.
E. Sidler.
Grob.

